

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 8 novembre 2010 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-France Allard, Normand Durand, Gilles Dazé et Claude Brunet.

Était absente : Mme Nathalie Rochon

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour
2. Résolutions
 - a) Embauche d'un directeur des travaux publics;
 - b) Autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail du directeur des travaux publics;
3. Questions du public
4. Levée de l'assemblée

9493-1110

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QU'il y a constatation du quorum et que les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi;

DONC, il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

9494-1110

Résolution – embauche du directeur des travaux publics

ATTENDU la démission de Monsieur Robert Davis en tant que directeur des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que Monsieur Serge Gauvreau soit embauché comme Directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

9495-1110

Résolution – Autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail du directeur des travaux publics

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-France Allard et résolu unanimement que Monsieur le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail du

nouveau directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

Questions du public

Aucune question.

9496-1110

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire